



DÉMOCRATES  
POUR LA PLANÈTE

# LE LIVRE BLANC

## DES DÉMOCRATES POUR LA PLANÈTE

[www.democratespourlaplanete.fr](http://www.democratespourlaplanete.fr)

ÉLECTIONS  DÉPARTEMENTALES  
ET RÉGIONALES  
20 ET 27 JUIN 2021

# INTRODUCTION

Notre société et les êtres humains de la planète entière vivent de nos jours de constantes mutations : changements réglementaires, environnementaux, économiques et technologiques. Ce constat est d'autant plus palpable du fait de la crise sanitaire. La pandémie de Covid19, le confinement que nous vivons, produisent un mélange d'accélération des signes du changement écologique et, en même temps, de ralentissement de l'activité économique. Cette période nous conduit toutes et tous à **une réflexion fondamentale sur notre mode de développement et de société**. Nous ne pourrons plus jamais vivre comme avant, revenir au "*business as usual*" après cette crise.

Pour anticiper ces mutations et bien les comprendre, **Les Démocrates pour la Planète** proposent un **décryptage de nos territoires** accompagné de **mesures concrètes** qui permettront à chacun d'être un acteur du changement, mais aussi et surtout d'être proactif, innovant et durable dans ses choix.

**Les collectivités territoriales, départementales et régionales**, catalyseurs du développement local, sont reconnues par les citoyens pour être les actrices d'un cadre de proximité, et donc de participation et action démocratiques.

Par conséquent, nous sommes convaincus qu'il est plus que nécessaire qu'elles s'approprient **l'Agenda 2030** afin de déployer des démarches holistiques dans la construction du devenir de nos territoires, de nos enfants et de notre planète. **Les Objectifs de développement durable (ODD)** qui constituent le cœur de l'Agenda 2030, couvrent l'intégralité des enjeux qui sont les nôtres, tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.

C'est un véritable défi, alors qu'il nous reste moins de dix ans pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Le délai est court, mais l'humanité dispose de suffisamment de moyens pour y arriver. Quand la volonté est présente, des choses qui nous semblent impossibles sont réalisables. Nous souhaitons éviter de diviser, d'opposer ou encore de culpabiliser, mais plutôt **AGIR** et **TOUS ENSEMBLE**.

La biodiversité se dégrade, le constat ne peut être plus clair et le défi climatique nous impose d'agir ; le temps est venu, celui des actions concrètes.

L'écologie doit être pensée globalement avec **des actions locales** et nous met tous **face à notre responsabilité**, mais également à nos contradictions. Les élections municipales passées ont été le lieu où se sont confrontés les projets pour nos cités. L'amélioration de la qualité de vie, la protection des commerces de proximité, le modèle de déplacement urbain ont été au cœur des débats. Nous aurions pu croire que le nouveau modèle économique s'appuierait sur une croissance verte.

L'écologie en soi est un courant transversal et doit s'appuyer sur une réflexion globale de notre société, de son économie. Elle ne peut résulter d'actions qui ne tiendraient pas compte d'autres équilibres indispensables à la cohésion sociale.

Nous pensons que les enjeux écologiques nous appellent simultanément à valoriser la **sobriété** et **l'innovation**, afin de réaliser la transition écologique nécessaire. Nous devons nous adapter, apprendre et, enfin, être convaincus de la nécessité et la pertinence d'un autre modèle qui, au-delà de la protection de notre planète, doit garantir la justice sociale, fondement de notre démocratie.

L'urgence climatique est là, mais il y a encore trop de comportements qui ne permettent pas d'y faire face. L'élection suivante reste toujours à l'horizon.

Certes, les élus ne peuvent rien seuls ; la réussite passe aussi par **la conversion des regards**, le changement des comportements de chacun, mais il est indispensable que nos représentants osent et soient les aiguillons de ces politiques. Qu'ils osent aller plus loin en expliquant et en dessinant l'avenir. Dans ce contexte de crise climatique, ne pas le faire est une faute grave et remet en question la démocratie elle-même. Nous n'avons pas besoin d'élus timorés, mais plutôt d'hommes et de femmes compatibles avec notre ambition environnementale qui doivent avoir le courage de bousculer le système et d'agir.

Les échéances électorales en juin prochain doivent constituer une opportunité, celle de porter dans les assemblées exécutives de ces collectivités territoriales, **des femmes et des hommes en capacité de soutenir le paradigme qui s'impose à notre société, à nos départements et nos régions**.

**PROPOSITIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES.**  
LES PRINCIPAUX SUJETS À ABORDER DANS UN PROGRAMME

## QUATRE AMBITIONS TRANSVERSALES

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS ET DES CITOYENS</b>	<b>INVESTIR DANS L'AVENIR</b>	<b>FINANCER LA TRANSITION</b>	<b>ÊTRE UN PROTAGONISTE INCONTOURNABLE DE L'EUROPE DE DEMAIN</b>
<b>PAGE 5</b>	<b>PAGE 7</b>	<b>PAGE 8</b>	<b>PAGE 9</b>

## TREIZE THÈMES

<b>1</b> Éducation et sensibilisation	<b>P. 12</b>	<b>8</b> Déchets, pollutions et transition vers un modèle circulaire	<b>P. 26</b>
<b>2</b> Secteur résidentiel - tertiaire	<b>P. 14</b>	<b>9</b> Protection de la biodiversité et des espaces naturels – puits carbone naturels :	<b>P. 28</b>
<b>3</b> Production d'énergie et réduction de la consommation	<b>P. 16</b>	<b>10</b> Respect et bien-être de la vie animale	<b>P. 32</b>
<b>4</b> Aménagement du territoire	<b>P. 18</b>	<b>11</b> Politique de l'eau	<b>P. 34</b>
<b>5</b> Mobilité et transports	<b>P. 20</b>	<b>12</b> Pour un nouveau monde, pour de nouveaux équilibres	<b>P. 36</b>
<b>6</b> Action économique	<b>P. 22</b>	<b>13</b> Égalité entre les sexes	<b>P. 37</b>
<b>7</b> Alimentation & agriculture	<b>P. 24</b>		

## LES CONTRIBUTEURS

Le réseau « **Démocrates pour la Planète** » est un think-tank associatif qui rassemble des adhérents, élus et sympathisants démocrates et centristes engagés **sur les enjeux environnementaux**. Il a pour objectif d'analyser les grands enjeux environnementaux, d'écouter et d'impliquer la meilleure expertise, et d'y apporter des réponses politiques alliant l'ambition exigée par l'urgence de la situation dégradée de l'environnement et le réalisme des réformes qui seul peut **permettre la transformation du modèle économique et sociétal**.

Ce document, sous forme de recommandations à l'endroit des futures équipes régionales et départementales, est la synthèse de propositions pour les élections provenant d'élus et militants des Démocrates pour la Planète, du MoDem et des Jeunes Démocrates, de mesures du Shift Project, think-tank qui œuvre en faveur d'une économie libérée de la contrainte carbone, ainsi que des apports des propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat, l'Ademe, le Ceser, l'Agenda 2030 et du Réseau Action Climat.

Merci aux principaux contributeurs de cette synthèse :

- Danièle Noël
- Maxime Bizarri
- Elise Pupier
- David Guillerm
- Daphné Ract Madoux
- Dominique Lefort
- Florence Wijsbroek
- Robert Picard
- Franck Pramotton
- Jean-Williams Semeraro

**Deux priorités** : plan climat avec un objectif de neutralité carbone et protection de la biodiversité.



# QUATRE AMBITIONS TRANSVERSALES

# MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS ET DES CITOYENS

## A. PLANIFIER LE CHANGEMENT À TRAVERS UNE CONFÉRENCE RÉGIONALE DES PARTIES (COP)

Les compétences déléguées aux Régions, font de ces collectivités territoriales des acteurs majeurs dans l'aménagement du territoire, en étroite collaboration avec les Départements et l'État. En effet, les Régions ne sont pas indépendantes dans le cadre de notre État décentralisé, notre pays n'est pas bâti sur un modèle fédéral et toutes actions ou projets locaux impactent divers équilibres nationaux en termes de mobilité, de relance industrielle, de politiques agricoles et d'élevage.

Au regard de ces enjeux stratégiques et vitaux pour l'avenir de notre pays, nos Régions doivent pouvoir se doter d'outils de prospective indispensables afin de pouvoir se projeter, avec un calendrier, dans un développement vertueux reposant sur une dynamique de transition écologique pour nos territoires. Ces outils peuvent s'appuyer sur **une démarche globale** de type Conférence des Parties (COP) qui, sur la base d'un agenda de la transition, identifiera sur les territoires les points de rupture en matière de dégradation de l'environnement et de la qualité de la vie. L'identification de ces situations est indispensable afin d'apporter des solutions qui seront à même de remédier et de nous projeter à court terme vers de nouveaux équilibres environnementaux, économiques et sociaux. Dans ce cadre, nous pourrons alors agir en animant et coordonnant l'action publique en lien avec tous les acteurs du développement de notre pays.

Ce type de démarche constitue un **“Plan”** qui doit pouvoir s'appliquer sur l'ensemble du territoire national.

Nos Régions et nos Départements, du fait des compétences qui leur sont transférées, doivent travailler de concert pour articuler les différentes politiques mises en œuvre afin d'éviter des investissements redondants, mais également inefficaces quand ils ne s'adressent qu'à une faible partie de la population. Il ne s'agit pas de faire évoluer une partie du territoire, mais son ensemble, et ce, en facilitant le développement des entreprises et métiers de demain afin de rendre notre pays indépendant dans des domaines essentiels de notre économie. Dans ce cadre, la mobilité est un axe majeur qui permet la communication et les transferts. Des choix stratégiques doivent être opérés puisqu'ils devront être respectueux de l'environnement et de la qualité de vie de nos concitoyens. La question de la mobilité est centrale. Les choix entre l'aménagement des routes et le rail, mais également entre les transports aériens et la circulation fluviale se posent et ne peuvent concerner le seul territoire régional, mais bien toutes les Régions en accord avec un plan national de développement et d'aménagement, tant sur le plan des infrastructures que sur celui de l'économie.

# MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS ET DES CITOYENS

## B. FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE

La démocratie doit être participative, car elle est l'affaire du peuple. Face à un profond malaise démocratique, il s'agit aujourd'hui de faire vivre de nouvelles formes d'**expressions citoyennes**.

Ce n'est que dans un cadre concerté qui s'appuiera sur une adhésion des populations que les politiques animées par les collectivités territoriales pourront se mettre en place. Il convient de placer le citoyen face à notre responsabilité collective et cela demande un gros investissement en matière d'**information** et de **formation**.

Le changement est avant tout une question de démocratie et demande l'adhésion de la population, de fait un changement de notre façon de faire de la politique. Jusqu'à présent des majorités installées décidaient de projets, pour certains s'appuyant sur une démarche clientéliste en vue des échéances suivantes. Mais l'avenir de notre société ne peut s'appuyer sur le seul objectif de promouvoir la réélection d'une majorité sortante, le penser n'est pas une erreur, mais une faute. À ce stade, il faut savoir prendre des risques et utiliser un langage de vérité, celui de la préservation de la vie dans un futur proche.

La grande contradiction à laquelle nous sommes confrontés est celle entre la compréhension d'une situation complexe et notre capacité à croire. Nous refusons de croire au pire et préférons nous protéger en repoussant continuellement certaines décisions importantes qui auraient un impact sur notre confort et notre qualité de vie immédiats. Il faut pourtant tenir compte des populations qui vivent déjà aujourd'hui dans la précarité. Le sujet est bien la **cohésion sociale** et la question est de savoir comment faire évoluer les mentalités pour que certaines décisions soient acceptées et adoptées.

Notre démocratie en France est vieillissante et vacillante. Il convient de la faire évoluer en sollicitant le citoyen et non plus en lui imposant des politiques qui pour certaines d'entre elles sont discutables et ne constituent pas des investissements d'avenir, mais plutôt confortent un statu quo qui préserve des acquis.

Le Français doit devenir acteur du changement de notre société, il doit le souhaiter et l'appeler de toutes ses forces, mais pour cela il doit en être convaincu. Là se situe l'enjeu démocratique qui devrait nous faire évoluer vers une démocratie moderne. La **consultation citoyenne** est la clef et demande aux politiques un travail de terrain avec une réelle proximité. Une consultation n'a de sens que si la population est bien informée des enjeux et des objectifs posés par une politique qui lui est proposée. De fait, un investissement en termes d'information doit précéder toute consultation et contribuer à la formation de tous les citoyens à la protection de la biodiversité et à la qualité de vie dans un environnement préservé. Cet effort, ce changement dans la politique sont indispensables afin d'**obtenir l'adhésion de nos concitoyens** et éviter que les mesures arrêtées ne soient ressenties comme punitives ou culpabilisantes.

**La lutte contre le dérèglement climatique est une responsabilité collective**, celle des élus à tous les niveaux de notre cadre institutionnel est de le faire comprendre.

**Les Régions et les Départements sont des acteurs de terrain** essentiels dans l'aménagement du territoire, en cohérence avec les plans de développement de l'État, aussi bien en termes d'infrastructures que l'impulsion de dynamiques favorisant **l'emploi, la croissance et la protection de notre patrimoine environnemental**.

Un de leurs **leviers** les plus importants repose sur la **commande publique** et nous connaissons le poids, sur un territoire, de ces investissements structurants qui doivent dépasser des opérations de confort ou de prestige pour s'orienter vers des projets d'avenir qui préservent également notre environnement et la biodiversité.

Dans ce cadre, les collectivités territoriales peuvent inclure dans leurs cahiers des charges une **clause environnementale** à même d'apporter des garanties, en s'appuyant sur des entreprises locales, pour que les réalisations et les projets s'inscrivent dans une voie de réduction des consommations énergétiques avec des performances élevées.

Les rénovations de bâtiments publics, des collèges et des lycées, mais également des projets portés par des municipalités afin d'améliorer le cadre de vie devront **répondre à cette exigence**, condition sine qua non pour obtenir des financements publics. Par ailleurs, l'aspect immobilier ne peut s'affranchir d'un volet nécessaire à la cohésion sociale et la lutte contre les inégalités pour que ces travaux répondent par leur caractère à l'intérêt général duquel ne peuvent être exclus les citoyens en situation de précarité. Le volet économique ne peut faire abstraction du social.

Les collectivités doivent également s'appuyer sur leur influence politique pour **mettre les acteurs des territoires autour de la table** : administrations publiques, entreprises et entrepreneurs doivent converger vers des objectifs communs d'un développement soutenable de l'activité. Il appartiendra dès lors aux élus de promouvoir et faciliter l'investissement privé vers les domaines de la transition.

# 3 FINANCER LA TRANSITION

L'étendue des compétences des Régions et des Départements est vaste, ce qui permet d'imaginer des budgets qui contribueront parfaitement à l'effort écologique. Nous proposons aux futures majorités de mettre en place préalablement des **indicateurs clairs** sur la biodiversité et l'impact carbone pour impulser en amont une démarche positive et globale.

Les politiques publiques, l'investissement ou encore les aides au secteur privé doivent s'inscrire dans des **budgets clairement positionnés pour la transition**.

Sur les **infrastructures**, la construction apparaît comme un investissement d'avenir, avec des bâtiments économes en énergie et à faible impact ; il ne faudra cependant pas négliger le patrimoine existant et les mutations nécessaires pour avancer dans les objectifs de développement durable.

Dans le même esprit, la qualité de vie ne repose pas uniquement sur la qualité de l'habitat. Elle s'appuie également et surtout sur les modes de vie et les conditions d'emploi qui doivent s'adapter à de nouveaux modèles de consommation et de mobilité avec un objectif de justice sociale. De fait, l'ensemble de ces domaines, soutenu par les collectivités territoriales, doit l'être dans le respect de l'environnement et de son évolution indispensable à la préservation de la biodiversité.

Tous les financements, aussi bien sur les aspects sociaux que sur celui de l'aménagement du territoire, doivent nécessiter, de façon directe ou indirecte, des garanties en termes de préservation de l'environnement. Aucun projet ne devra être soutenu sans cette garantie.

Élaborer un **plan de relance régional compatible avec l'urgence climatique**, en lien avec la Préfecture de Région :

- Diriger au moins 50% des financements totaux du Plan de relance régional sur des activités favorables au climat et à la biodiversité,
- Dans la mesure du possible, exclure ou compenser tous les financements aux impacts néfastes pour le climat ou l'environnement (tout projet contribuant à la surproduction et à l'artificialisation des sols, la production, le transport ou la consommation d'énergies fossiles).
- Mettre en place une majoration des financements selon les engagements environnementaux des projets

# ÊTRE UN PROTAGONISTE INCONTOURNABLE DE L'EUROPE DE DEMAIN

Notre pays doit donner l'exemple au niveau européen, la France est au cœur d'une communauté de destins. La crise sanitaire actuelle nous le démontre avec, d'une part un virus qui ne connaît pas de frontières, et d'autre part la pollution et le réchauffement climatique. Nous devons montrer à nos partenaires notre volontarisme, pour participer à impulser une dynamique européenne.

La présidente de la Commission européenne, Mme Ursula Von der Leyen, souhaite faire de l'**Union Européenne** le premier continent à **neutralité carbone d'ici à 2050** en s'appuyant sur un "pacte vert".

Pour mener à bien ce projet et limiter les disparités entre les territoires européens, l'UE mène une politique régionale appelée également "politique de cohésion". La France dispose pour cette période d'un budget de 26,7 milliards d'euros. 77 % de ces crédits sont gérés par les Conseils régionaux, 22 % par l'État et 2 % par d'autres collectivités.

Votre programme peut faire vivre le projet européen au cœur des territoires à travers sept engagements portés par la fondation "Sauvons l'Europe" et d'autres mesures.

# ACTIONS POUR NOS TERRITOIRES

Créer une vice-présidence en charge de la « coopération et des politiques européennes et des fonds structurels », en évitant la dernière place dans la hiérarchie.

Donner une dimension européenne au quotidien des nouvelles générations, notamment par le soutien aux programmes d'échange scolaires, universitaires et professionnels (Erasmus) au sein de l'Union.

Participer aux travaux des associations d'élus (Association des régions de France, Association des départements de France, etc.) afin de défendre la place de l'Union européenne des territoires.

Soutenir celles et ceux qui luttent, en Europe et au-delà, pour la démocratie, les droits de l'homme, le progrès social et la transition écologique et, notamment, les lanceurs d'alerte qui dénoncent les violations du droit de l'Union européenne.

Pérenniser les budgets dédiés aux bureaux de représentations à Bruxelles sur la durée de la mandature.

Soutenir la présence des collectivités territoriales françaises et des acteurs du territoire dans les programmes européens et accompagner leurs

Associer les citoyens aux débats sur les grands enjeux européens (climat, migration, etc.).

# CONSTRUIRE DES RÉGIONS DURABLES

# ÉDUCATION ET SENSIBILISATION



Notre société vit de profonds changements et mutations. Les accompagner et anticiper l'avenir de nos territoires est l'un des objectifs des Démocrates pour la planète.

Faire évoluer les mentalités et faire adhérer les citoyens à la nécessité d'un changement de paradigme est, de nos jours, une **priorité forte** qui nécessite information et éducation tout au long de la vie. Cette éducation devra être de qualité et permettre la réduction des inégalités, la mobilité, l'insertion sociale, citoyenne et économique.

Pendant des décennies, nous avons vécu sans nous soucier de l'évolution de notre planète, en considérant que les ressources étaient inépuisables et même si elles l'étaient, nous n'avons pas tenu compte de leur impact sur l'évolution de notre climat et de ses répercussions au quotidien.

Tout d'abord la jeunesse, qui est **l'avenir de notre Nation**, sera confrontée à de nombreux défis dont celui de poursuivre des politiques vertueuses afin de limiter le dérèglement climatique et ses conséquences. L'éducation, au sens large, est au centre des préoccupations, l'École ne constituant qu'une partie de ce processus de maturation et d'adhésion à de nouveaux modes de vie.

Les collectivités territoriales, chacune dans le cadre des compétences qui lui sont déléguées, doivent accompagner dans le cadre de conventions avec les établissements, les équipes pédagogiques et éducatives dans leurs missions. La mission essentielle est de faire prendre conscience aux futurs adultes des enjeux pour l'humanité que constitue la préservation du vivant dans toutes ses dimensions.

**Des cellules spécifiques à thèmes** peuvent être créées au sein des administrations territoriales afin de faciliter les actions et les projets qui intègrent la dimension de transition écologique et de développement durable.

Au-delà de l'École, il ne faut pas négliger le rôle de **l'éducation populaire** qui a été maltraitée au cours des dernières décennies, car elle concourt à la formation du citoyen en devenir, mais également par sa présence à celle des adultes, des parents et de la société. Des conventions pourront être passées avec les fédérations de Jeunesse et d'Éducation Populaire avec pour

objectif de favoriser l'engagement citoyen en offrant des garanties par le respect de clauses engageant à la transition aussi bien en termes de consommation que de mobilité et d'emploi.

Par ailleurs, une transition ne peut s'accomplir sans un volet d'**éducation civique** qui peut s'appuyer sur des projets concrets, visibles et quantifiables. Cette éducation civique est le socle de notre démocratie et les collectivités doivent s'engager avec les équipes des établissements à accompagner les jeunes à la prise de décision responsable, les associer à des projets structurants et d'intérêt général au sein même de leurs établissements ; il s'agit de les rendre **acteurs du changement** et responsables. Que ce soit l'aménagement d'une cour, la proposition des menus ou encore la rénovation de bâtiments, **les jeunes doivent être en mesure de proposer des évolutions** en s'appuyant sur une culture de transition.

Enfin l'orientation, du moins l'information à l'orientation qui est de la compétence des Régions, mais pour laquelle dans une action concertée les départements peuvent s'associer, ne doit pas être négligée. Aujourd'hui 70% des jeunes choisissent une orientation en fonction de l'activité de leurs parents, de proches ou encore de rencontres positives, ils reproduisent de fait un statu quo qui ne permet pas de faire progresser l'emploi et les professions.

La transition écologique ne peut s'appuyer que sur une **évolution des métiers** qui deviendront ceux de demain et prendront en compte l'ensemble des problématiques liées à la protection de notre environnement et de la biodiversité. Dans ce domaine encore, les liens devront être resserrés avec les autorités académiques afin d'orienter l'ouverture de formations pour les jeunes et les adultes en reconversion qui correspondent aux attentes d'un monde plus vertueux. Ces formations doivent permettre la transposition de compétences et surtout redonner leurs lettres de noblesse aux **métiers manuels, à ceux de la terre** dont on sait l'importance dans un processus résilient.

De même, il ne peut y avoir d'éducation sans **recherche**. Les Régions sont en mesure de soutenir les équipes de recherche qui permettront de développer des technologies et des process innovants ayant pour but de créer ces nouveaux métiers attendus pour le changement.

# ACTIONS POUR NOS TERRITOIRES

Soutenir le développement d'une ingénierie d'animation des démarches de transition écologique dans les collectivités ou territoires de projet pour mobiliser, sensibiliser et accompagner les acteurs locaux. Ce soutien peut prendre la forme de mise en réseau des élus et techniciens des collectivités intrarégionales.

Sensibiliser et former les élus du territoire aux enjeux climatiques et environnementaux.

Développer les formations initiales et continues dans les secteurs clés de la transition et renforcer l'information et le changement de pratiques favorables à la transition écologique.

Définir et porter un plan régional d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au climat sur tout le territoire auprès de tous les publics, en partenariat avec les acteurs locaux spécialisés sur ces questions.

Multiplier les ateliers de sensibilisation auprès de jeunes à travers les lycées et les collèges et les inscrire dans les programmes.

Sensibiliser et former les habitants du territoire aux enjeux climatiques et environnementaux.

Mettre en place des systèmes de retour d'expérience permettant de prendre les mesures à même de répondre à l'urgence climatique.

Soutenir les animations autour des fresques : sur le climat, la ville, le numérique... Ces ateliers animés par des associations permettent de faire comprendre de façon simple au plus grand nombre la complexité des systèmes et les enjeux actuels pour informer les citoyens.

# LOGEMENT ET SECTEUR TERTIAIRE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET ISOLATION



Quelle est l'**efficacité énergétique** des logements que nous occupons ? Avons-nous les bons codes pour comprendre et prendre les bonnes décisions ? Existents-ils ? Telles sont les questions prioritaires pour lesquelles les Démocrates pour la planète souhaitent apporter des propositions pour accompagner nos territoires dans leurs priorités.

**Essentiel et non délocalisable**, le secteur du logement et le secteur tertiaire représentent 46% de la consommation de l'énergie finale en France. Ces secteurs font partie des **plus faciles à mobiliser** pour une réduction rapide de l'impact sur l'environnement.

Ce sont les emplois d'aujourd'hui et de demain qui doivent être développés, peuvent s'appuyer sur la formation continue pour les adultes en accompagnant ceux-ci dans la transposition des compétences déjà validées. Pour les jeunes, la formation initiale doit être adaptée à de nouveaux modes opératoires s'appuyant sur la recherche dans les domaines étudiés.

**La réhabilitation des logements anciens**, dont la plupart se révèlent être de véritables passoires thermiques, devient une urgence et une obligation à préférer à l'artificialisation des sols entraînée par le développement de lotissements qui nous privent également de terres agricoles.

Le retard pris dans de nombreux domaines constitue une dette pour nos générations et celles à venir qu'il convient aujourd'hui de solder par une action volontaire au travers de plans d'investissements structurants pour l'avenir et durables afin d'accompagner la transition.

Ces investissements d'avenir dont nous n'avions pas pris conscience il y a encore quelques années sont **porteurs d'emplois et moteurs de relance économique** sur le plan local. Toutefois, une des conditions pour le permettre reste la formation des acteurs de terrain et la sensibilisation aux diverses problématiques de la population.

Les Régions et les Départements, au-delà de leur investissement dans des partenariats et la formation, peuvent insuffler une dynamique positive du changement par un **soutien** constitué de tiers financements avec la garantie d'un impact financier neutre pour ceux qui s'engagent dans cette voie. Dans ce domaine encore, il s'agit de garantir la justice sociale. Les **clauses environnementales**, conditions expresses pour un financement par ces collectivités territoriales, pourront porter sur l'utilisation de matériaux respectueux de la santé et de l'environnement, privilégieront ceux issus du recyclage et des bio-ressources.

# ACTIONS POUR NOS TERRITOIRES



**Lancer un plan de sobriété énergétique** sur le patrimoine de la collectivité avec pour objectif une réduction de 40% de la consommation d'énergie d'ici à 2030.

**Favoriser la construction bois** dans le cadre de filières durables et circuits courts.

Mettre en place des indicateurs de mesures de consommations énergétiques des bâtiments publics pour déterminer les priorités.

Rendre visible le sujet dans l'agenda commun : les citoyens sont conscients de l'importance de la voiture, de l'avion et de la viande aujourd'hui mais moins du logement.

**Cartographier nos territoires** pour déterminer les priorités.

**Poursuite d'incitations fiscales**, pour les propriétaires occupants et pour les bailleurs.

**Accompagner les ménages** en situation de précarité énergétique, lier les subventions accordées aux bailleurs à la rénovation énergétique performante (niveau BBC) des logements sociaux et privés.

Déployer le Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) sur son territoire. Les ménages ont besoin d'une information claire sur les aides disponibles et d'un accompagnement humain de qualité tout au long de leur parcours de rénovation énergétique performant pour passer à l'acte.

Construire des plans d'actions à court, moyen et long terme.

Exempter de taxes foncières par exemple, si investissement pour travaux dans logements. Obligation pour les propriétaires avant location de faire ce type de travaux dans logements. Donner la possibilité de payer dans le temps.

Aider aussi le "faites-le vous-même" via des formations par vidéo, des subventions sur des matériaux ciblés, de vrais diagnostics de départ, payants, remboursables après travaux.

**Proposer des financements suffisants**, notamment par le biais de sociétés régionales de tiers-financement et pérennes pour les particuliers. La mise en place d'un tel service public d'information et d'accompagnement des ménages est estimée à environ 3 € par habitant par an (200 millions € par an à l'échelle nationale).

# RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION ET PRODUCTION D'ÉNERGIE



Le sujet de l'énergie doit être dicté par deux principes en matière de limitation des émissions de gaz à effet de serre pour lutter contre le réchauffement climatique.

D'une part celui de la **sobriété** avec la démarche de faire toujours mieux avec moins afin de **réduire les consommations**. Une énergie qui n'est pas consommée n'a pas besoin d'être produite. D'autre part, celui d'une **production orientée vers des modèles décarbonés**.

Les modèles de projection sur les prochaines décennies montrent une augmentation importante de la consommation d'électricité comme substitution aux énergies fossiles.

Le Haut-Commissariat au Plan dirigé par François Bayrou vient de présenter une note au gouvernement intitulée "Électricité : le devoir de lucidité" dans laquelle l'agence appelle à de nouveaux investissements dans l'énergie nucléaire, production peu émettrice en matière de carbone.

Cette synthèse rappelle le poids clé de l'État dans la stratégie énergétique du pays. Les collectivités conservent un rôle important en collaboration avec l'État pour imaginer des modèles sobres et pour participer à la montée en puissance de la production des énergies renouvelables.

Les collectivités peuvent ainsi **déployer une feuille de route** permettant de mettre tous les acteurs autour de la table : citoyens, collectivités, entreprises, agriculture, acteurs locaux, avec pour objectif de monter par palier, jusqu'à 100% d'énergies décarbonées voire renouvelables à l'horizon 2050.

Mais la meilleure énergie reste cependant celle que nous n'avons pas à produire, à la condition première

que nous acceptions de changer nos habitudes de consommation, de mobilité et de travail, comme la crise sanitaire provoquée par la Covid-19 nous l'a montré.

Notre culture de l'énergie, nous a en effet laissé penser que les énergies renouvelables et non polluantes pouvaient reposer sur l'éolien et les capteurs solaires, sans prendre en compte toutefois le **coût carbone induit par leur construction**, mais également **leur recyclage**. En effet, seules les économies immédiates générées par ces vecteurs sont observées alors qu'il conviendrait également de mesurer les coûts d'entretien et de démantèlement. Par ailleurs, la pollution visuelle de ces installations reste de nos jours un réel sujet. La sobriété dans la consommation doit donc devenir un objectif principal.

Les élus doivent ainsi prendre conscience du **poids de l'économie numérique**, très énergivore, dans la consommation énergétique. Vitesse de transmission des données, stockage, installation matérielle... L'ensemble de ces facteurs engendre des conséquences qu'on ne peut négliger. Il appartient également aux collectivités de se saisir de ces questions en s'appuyant sur l'émergence de nouvelles technologies plus sobres et efficaces.

Sur la question énergétique, l'**ADEME** - Agence de la transition écologique - propose régulièrement des **comptes-rendus riches en préconisations** et adaptés sur les investissements à soutenir pour l'avenir.

Plusieurs **outils financiers mis en place par l'État** permettent par ailleurs de s'appuyer sur les initiatives privées et citoyennes pour porter sur le territoire la diffusion de la production.

# 3

# ACTIONS POUR NOS TERRITOIRES



## RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION

**Sensibiliser les agents territoriaux** aux bonnes pratiques de gestion de l'énergie.

**Optimiser la régulation** et la programmation du chauffage dans le but de contrôler précisément la température au plus proche du besoin.

Abaisser la température de chauffage. Une économie d'environ 7% est observée sur les consommations pour une baisse de 1°C.

Récupérer les calories sur les eaux grises.

Soutenir l'émergence de la Low Tech, solutions techniques simples, réparables, conçues pour être peu gourmandes en énergie et respectueuses de l'environnement.

## ADAPTER LA PRODUCTION

**Financer des réseaux régionaux** de l'énergie citoyenne pour accompagner des projets, des campagnes d'information et de communication vers les habitants et les collectivités. Objectif de 15% d'énergie renouvelable citoyenne en 2030.

**Soutenir l'ancrage territorial** des projets et des études pour l'investissement des citoyens et des élus locaux notamment par le financement participatif.

**Soutenir la recherche et le développement.**

Sensibiliser, former les industries quant aux nouveaux modèles de production.

Mettre à disposition une ingénierie pour faciliter les coopérations territoriales.

Créer des outils d'évaluation internes et externes harmonieux avec les besoins de nos territoires, mais également au niveau européen.

# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## URBANISME, ÉTALEMENT URBAIN AVEC POLLUTION LUMINEUSE ET SONORE

C'est une véritable **révolution des modèles urbains** qui s'opère aujourd'hui.

Le gel de l'étalement urbain conduit à réinvestir les territoires urbanisés et notamment nos villes et nos villages. Les Régions et Départements peuvent contribuer à la revitalisation de ces espaces afin d'envisager à terme la reconversion ou le démantèlement de certaines zones périphériques qui correspondent à un mode de consommation clairement antinomique avec un modèle soutenable.

Il convient de **relancer l'attractivité du centre-ville** en profitant des rénovations urbaines pour apporter une concentration de commodités souhaitées par les habitants : espaces couverts pour le jeu des enfants, espaces culturels, commerces de bouche, etc. Dans cette dynamique, le blocage de nouvelles constructions péri-urbaines va de pair avec l'implantation de commerces au cœur de la commune, dans le but de **limiter les déplacements, les besoins de chauffage et l'artificialisation des sols.**

En effet, la très grande majorité des villes est concernée par le développement, au cours de ces dernières décennies, de lotissements et de zones commerciales, artisanales et industrielles considérés aujourd'hui et à juste titre, comme des non-sens urbanistiques et environnementaux.

L'urbanisme de demain réside dans la **densification de l'existant** et la **mixité des zones** en lieu et place du modèle d'hier qui était basé sur la spécialisation - le logement d'un côté, les commerces de l'autre, les usines ailleurs.

Cette évolution de l'habitat et des lieux d'activité par la réhabilitation ne peut s'envisager qu'en plaçant le bien-être dans les espaces publics au centre des préoccupations et une meilleure mixité sociale indispensable à l'évolution de notre démocratie.

La densification des lieux de vie doit s'accompagner ainsi de respiration et leur **végétalisation** permet de rétablir des équilibres indispensables à la qualité de l'air.

La libération d'espace pourrait permettre de développer des **ceintures vertes** et l'**installation d'agriculteurs et producteurs locaux** pouvant s'appuyer pour le développement de leur activité, sur la mise en place de circuits courts.

# 4

## ACTIONS POUR NOS TERRITOIRES

Soutenir la revitalisation des bourgs et centres-villes au bénéfice d'une meilleure mixité de l'habitat et des activités, commerces et entreprises.

Dans les villages en difficulté, participer au maintien de commerces locaux à travers des missions de service public.

Promouvoir auprès des collectivités le **principe de sobriété dans les villes** par exemple avec la réduction de l'éclairage urbain, l'extinction des vitrines lumineuses la nuit, déjà préconisée par la loi, mais peu appliquée ou la fin du principe de bétonisation systématique des espaces urbains.

Défendre le **principe de zéro artificialisation** des espaces naturels et la compensation systématique à l'urbanisation de nouveaux espaces.

Engager une désimperméabilisation du patrimoine de la collectivité par le biais de plans de végétalisation des cours des collèges et lycées, des parkings et soutenir les communes qui s'engagent dans des démarches similaires.



La mobilité est devenue dans notre pays, mais également à l'échelon européen et mondial, **un axe majeur pour le développement économique** conduisant au cours des dernières décennies à des évolutions de comportement des citoyens et des entreprises. La mondialisation a augmenté les flux entre les différentes parties du monde avec plus de 80% des flux de marchandises transitant par voie maritime.

En France, nous pouvons distinguer deux thématiques prioritaires : celle relative aux trajets courts quotidiens et celle liée aux déplacements plus importants. Le transport aérien a été privilégié pour l'homme, de même que le transport routier par rapport au réseau ferré pour les marchandises.

**Le secteur du transport cumule à lui seul 31% des émissions françaises de gaz à effet de serre en 2019.** Le transport routier en Europe et plus particulièrement dans notre pays constitue une faiblesse pour la préservation de notre environnement.

Pour travailler à diminuer les émissions, les collectivités doivent s'appuyer **sur de multiples leviers tant sur l'aménagement**, le soutien à de nouveaux modes de vie que l'appui à des solutions peu émettrices. Les territoires sont aujourd'hui façonnés par des investissements à long terme dont le changement de philosophie prend nécessairement du temps.

La désertification industrielle des villages et villes vers les grandes villes, le phénomène de métropolisation, ont été encouragés plutôt que restreints, et on ajoute la multiplication des trajets péri-urbains avec des véhicules individuels.

La voiture reste massivement utilisée dans la mobilité du quotidien, trajet domicile - travail, dans un monde qui a privilégié l'extension urbaine et la spécialisation des zones : espace pavillonnaire en périphérie, zone commerciale, zone artisanale... Les besoins en milieu urbain ne sont pas comparables avec ceux attachés aux territoires ruraux.

**Le rail, longtemps délaissé, doit être replacé au centre des projets régionaux.** Au cours du siècle dernier, une petite moitié du réseau initial a été fermée au profit des véhicules individuels. Un changement de paradigme est toutefois possible et les décisions prises ne sont pas irréversibles. Sur les 22.000 kilomètres de voies qui ont été fermées au trafic des voyageurs, il est possible

de restaurer rapidement au moins 9000 kilomètres au profit de l'intérêt local et d'une adaptation de l'offre à une nouvelle contrainte.

Notre pays doit également réfléchir **au développement du fret ferroviaire.** Comparativement, et selon l'Association française du rail, le trafic de fret ferroviaire en France a chuté de 31% entre 2003 et 2013, alors que sur la même période, il diminuait de 6,4% en Italie et augmentait de 15% au Royaume-Uni et de 43% en Allemagne.

Il convient donc aujourd'hui d'interroger nos Régions et l'État sur les perspectives de croissance et de réduction des émissions carbone à l'horizon de 2030. Il semble clair aujourd'hui que nous devons nous engager à remettre en service des lignes actuellement désertées et donner priorité au fret ferroviaire par rapport au transport routier. C'est un dossier sur lequel doivent se pencher toutes nos régions, en sachant que la part de fret ferroviaire en France représente 9% du transport, soit la moitié de la moyenne européenne qui se situe à 18%.

L'adaptation de l'offre de transport aux évolutions des modes de vie doit également s'imposer, avec une vision prospective nécessaire. Les restrictions imposées par la crise sanitaire ont accéléré **la transition vers le télétravail** et une **diminution des déplacements.** Les collectivités doivent accompagner ces phénomènes en s'assurant que le bien-être des employés reste une condition non négociable.

En s'appuyant sur l'émergence de nouvelles technologies, et la mise à disposition de fonds par l'État et l'Europe, les Régions et Départements peuvent **contribuer au développement d'une offre de transports en commun** au cas par cas (tramway, bus, métro, réseaux express régionaux) avec des véhicules sans émissions de CO<sub>2</sub>, électriques ou à hydrogène.

Il est aujourd'hui nécessaire de faire avancer le sujet complexe de l'hydrogène, sujet qui doit être porté par les Régions en collaboration avec l'État et les collectivités. Produire de l'hydrogène décarboné pour les réseaux de transport urbain, puis départemental et régional est une solution à étudier. Il est à noter que la traction par hydrogène équipe aujourd'hui des trains en circulation en Allemagne et des réseaux de bus en France comme dans la ville de Pau.

# ACTIONS POUR NOS TERRITOIRES

## SUR LE TRANSPORT

Mettre à disposition des municipalités, **une ingénierie en phase avec les nouveaux objectifs** de mobilité dans l'aménagement urbain.

En milieu urbain et péri-urbain, soutenir les transports collectifs et l'aménagement des villes afin de faciliter une mobilité douce.

Augmenter l'offre d'embarquement des vélos dans les trains et cars régionaux.

Proposer **une tarification solidaire et incitative** des transports ferroviaires.

Favoriser le covoiturage.

Construire des axes longs de mobilité douce en milieu péri-urbain voire rural.

**Fluidifier les interconnexions** entre les transports régionaux et urbains avec des pass uniques et la constitution de pôles multimodaux sur les gares.

S'engager au maintien et au développement des lignes ferroviaires existantes.

## SUR LES MODES DE VIE

En milieu rural, soutenir le retour de l'activité au plus près des villages contre la concentration et le phénomène de métropolisation.

Accompagner le développement du télétravail dans une réflexion globale avec les entreprises du territoire et la multiplication d'espaces partagés de travail.

Inciter et soutenir toutes les actions visant le covoiturage, quand les territoires ne disposent pas d'autres moyens de transport.

Mettre en place des aides pour soutenir des transports propres.

Déployer et soutenir des campagnes de communication concernant l'utilisation des transports propres.

Mettre en place des plateformes de partage des bonnes pratiques européennes concernant les modes de transport propres.

# ACTION ÉCONOMIQUE

## STRUCTURATION DES FILIÈRES



**LIVRE  
BLANC**  
DES DÉMOCRATES  
POUR LA PLANÈTE

La crise sanitaire devrait, par son impact surtout économique, accélérer certains phénomènes de reconversion et de transformation des métiers ainsi que potentiellement des relocalisations industrielles avec le soutien des pouvoirs publics.

**Notre tissu industriel s'est délité** ces dernières décennies au profit des pays émergents où les exigences sociales et environnementales étaient bien plus faibles que chez nous, permettant d'arroser nos marchés de consommation avec des biens à faible prix. **Ce processus a gravement accéléré notre dette carbone** avec une augmentation exponentielle des flux mondiaux.

L'arrivée de la Covid-19 a marqué la dépendance de nos économies à ces schémas mondialisés, même sur les secteurs qui auraient dû préserver notre indépendance et notre souveraineté économique.

L'association Produit en Bretagne a présenté en février 2021 une étude réalisée avec la Région Bretagne, Arkéa, le Medef, Investir en Finistère, le Crédit agricole, qui démontre que le **potentiel de relocalisation, de localisation d'activités naissantes ou liées au tourisme durable** est de cinq milliards d'euros et représente plus de 130 000 emplois durables pour la région bretonne.

Au-delà des subventions, les Régions doivent analyser les forces et les faiblesses de leurs territoires et mettre en place les outils pour soutenir les entreprises qui s'inscrivent dans une transformation propice au développement d'activités soutenables. Elles doivent s'inscrire dans un **plan national de reconquête de notre industrie et de nos productions**, en s'appuyant sur le savoir-faire et les compétences transposables dans de nouveaux domaines d'avenir.

À titre d'exemple, les filières bois et le BTP peuvent être à même d'impulser une nouvelle dynamique. Dans ce cadre, nous pouvons nous référer à la situation des Régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est où les épicéas sont attaqués par les scolytes, des coléoptères qui font mourir les arbres. Le seul remède étant de les couper, le marché se trouve saturé en matériaux. Il convient de souligner qu'en 2017 le m<sup>3</sup>

d'épicéa se vendait 90€, en 2020 10€. Par ailleurs, 40% de ce bois part en Chine et nous revient sous forme de meubles. Par conséquent, le bilan CO2 est catastrophique. La question se pose alors de savoir comment utiliser ce bois sans avoir à l'exporter et, de fait, exploiter localement cette richesse. Il est en effet possible aujourd'hui de construire des immeubles en bois. **Le BTP et le bois constituent ainsi une priorité** pouvant être mise en œuvre régionalement en imposant, notamment dans les appels d'offres, le bois pour les charpentes et les structures pour tout nouveau bâtiment public.

### SOUTENIR ET PROTÉGER LES TRAVAILLEURS

La crise accentue également la précarité des plus démunis. Les efforts consentis par l'État pour maintenir des équilibres sociaux pendant toute cette période, ont contribué à entretenir des secteurs d'activité qu'il convient aujourd'hui de réinterroger.

Les Régions ont un rôle majeur dans la formation continue qui doit s'inscrire dans une vision à long terme avec la détermination d'objectifs de développement. Des métiers disparaîtront alors que de nouveaux apparaîtront. La formation continue doit pouvoir **répondre aux besoins de ces transitions écologiques, sociales et économiques.**

Les expérimentations "**Territoire Zéro Chômeur**" sont à multiplier en développant un accompagnement des salariés afin qu'ils puissent, à l'issue de leur bilan de compétences, transposer dans de nouvelles activités des savoirs et savoir-faire acquis antérieurement. C'est sur cette base que la reconversion de nombreuses activités sera réalisable. Ce déploiement de formations devra permettre également d'accompagner nombre de jeunes et d'adultes exclus du marché du travail et renforcer leur retour vers une activité.

# 6 ACTIONS POUR NOS TERRITOIRES



S'appuyer sur la **liste d'activités économiques** de la nouvelle Taxonomie Européenne pour définir les futurs soutiens à l'économie. Ces activités contribuent substantiellement à au moins un des 6 objectifs environnementaux fondamentaux tout en respectant des garanties sociales.

**Accompagner les personnes** qui perdraient leur emploi, former celles dont les emplois évoluent.

Identifier avec les partenaires régionaux les besoins et mettre en lumière les pratiques innovantes pour la transition.

Participer à la **structuration des filières éco-responsables**, comme la filière bois dans le BTP, par la commande publique.

Soutenir le développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et apporter un soutien en termes d'ingénierie et de management des modèles d'organisation d'entreprises en phase avec la transition écologique.

S'appuyer sur les expérimentations "Territoire Zéro Chômeur".

Faire un **diagnostic régional** par filière afin d'identifier les besoins locaux en tenant compte des secteurs d'activité existants, ceux en transformation et ceux menacés de disparaître, ainsi que les opportunités d'activités à développer, dans le but de construire des modules de reconversion professionnelle sur mesure.

Profiter des ambitions nationales sur le développement de l'économie numérique pour participer à l'émergence de nouvelles entreprises locales centrées sur des modèles soutenables et cherchant à faire évoluer les équilibres existants.

# ALIMENTATION ET AGRICULTURE



## A. ENGAGER UNE RÉFLEXION ET UN DIAGNOSTIC DES TERRITOIRES

L'alimentation qui relève des services des Départements et des Régions, peut bénéficier d'une impulsion positive des collectivités.

En effet, à travers la **restauration collective**, ces structures peuvent être à l'initiative de développement local vertueux, aussi bien pour les producteurs que pour les consommateurs dont le champ s'élargira au-delà des collégiens et lycéens.

L'approvisionnement doit **privilégier les circuits courts** qui réduisent les intermédiaires et offrent aux producteurs une juste rémunération de leur travail et de leurs produits. Ce juste coût est fondamental dans la réflexion, car il peut rendre les métiers de ces domaines attractifs pour les jeunes, la pénibilité étant rémunérée à la hauteur de l'investissement.

Des évolutions sont nécessaires afin de transformer notre modèle dominant et il ne peut qu'être progressif, toutefois d'ores et déjà il est possible d'orienter la consommation de **50% de produits à la fois locaux et si possible biologiques** au cours du mandat à venir, ce serait déjà un beau progrès.

Les Départements, avec le soutien des Régions, sont en mesure d'identifier les ressources en fonction de la spécificité de leurs territoires, de dresser un état des lieux sur les points forts et les faiblesses de l'agriculture, l'élevage et les productions locales. Chaque région et département se distingue par des produits dits régionaux, toutefois les populations locales ne peuvent s'appuyer seulement sur ces spécialités pour obtenir une alimentation équilibrée au quotidien. De fait, la **diversification de la production** doit devenir un objectif au cours de la prochaine mandature.

L'intervention de ces collectivités à travers un **plan territorial alimentaire**, en lien avec les producteurs et éleveurs, doit permettre de dresser une carte du développement des productions locales afin d'instaurer des circuits courts. Cette ambition permettra de soutenir les initiatives qui s'inscrivent dans le développement d'une agriculture et d'un

élevage favorisant la progression vers une alimentation plus raisonnée ou bio et sans traitements. Il est important de rappeler dans ce cadre qu'à l'échelle de toute la planète, les humains utilisent 60% de toute la terre fertile pour nourrir le bétail, de même qu'un tiers de toute l'eau douce leur est consacré. Ces chiffres interrogent à l'échelon planétaire, mais quelles sont ces proportions dans nos régions et départements ?

Par ailleurs, l'agriculture est indispensable pour notre survie et de surcroît, doit être en mesure de nourrir l'humanité en faisant face à la croissance démographique. Des choix doivent donc être opérés afin de soutenir ce champ d'activité indispensable, les producteurs ont besoin d'une politique volontariste face aux intermédiaires qui ne peuvent assurer **une juste rémunération du travail** réalisé et de fait, poussent à une production intensive qui n'est pas toujours en phase avec le développement espéré. Dans ce cadre, le poids de la Recherche est également important. L'exemple récent de l'utilisation des **néonicotinoïdes** a démontré que, dans ce cas, le choix d'une dérogation pour la poursuite de leur emploi avait été préféré, alors que **des solutions alternatives auraient pu être privilégiées**. **Les travaux des chercheurs** doivent donc s'orienter à l'avenir vers des substituts à ce type de produits nocifs, et les Régions sont en mesure de soutenir les laboratoires en Université et accompagner les producteurs dans la transition vers de nouveaux modèles.

À l'issue d'un diagnostic des territoires, mené conjointement par les Régions et les Départements, en lien avec les agriculteurs et les éleveurs, un plan de développement de l'alimentation locale doit pouvoir être élaboré. L'objectif sera que le travail réalisé soit rémunéré à la hauteur de l'investissement et que chaque territoire puisse atteindre, dans la consommation des produits de première nécessité, une réelle autonomie.

## B. ENCOURAGER LA MUTATION VERS UNE PRODUCTION RAISONNÉE ET DURABLE

La diminution de la consommation de viande marque aujourd'hui une évolution de notre culture et de nos habitudes alimentaires. Pendant de nombreuses



années, l'alimentation carnée était synonyme du bien manger et de richesse. Aujourd'hui, en nous appuyant sur les nombreuses recherches, il nous est possible de faire des choix pour notre santé et l'avenir de notre planète.

Pour notre **santé** tout d'abord : les personnes qui adoptent un régime alimentaire riche en protéines animales ont quatre fois plus de risques de mourir d'un cancer par rapport à ceux qui limitent ce type d'apport.

Pour la **planète** ensuite : l'intensité de l'élevage contribue à une surconsommation foncière et à de fortes émissions de méthane et de protoxyde d'azote, deux gaz à effet de serre d'une importance capitale.

Il nous faut donc cultiver une autre image de notre gastronomie et assurer par des aides à la transition, la mise en place de modèles qui suivent ces nouvelles tendances de consommation en assurant qualité de vie et revenus équilibrés pour les agriculteurs et les éleveurs (au travers de la PAC) si cela est possible.

La société a choisi un postulat qui consiste à labelliser "un produit sain", une agriculture "bio" locale tout en protégeant l'économie dite de la "mal bouffe" et c'est une véritable erreur. Aujourd'hui, le référent devrait être le "bon pour la planète" et le "bon pour la santé" sans payer plus cher pour espérer manger mieux et bien.

## **C. SOUTENIR DES PROPOSITIONS POUR ÉVOLUER VERS UNE TRANSITION ET UN DÉVELOPPEMENT ALIMENTAIRE DURABLE**

Afin d'évoluer vers une transition et un développement alimentaire durable, de nombreuses propositions peuvent être reprises, sans pour autant s'inscrire dans un cadre militant et politique. Le changement de paradigme impose des mesures incitatives, tant sur les plans de l'accompagnement et du soutien que limitatives par un cadre plus restrictif. Cela doit pouvoir s'appuyer sur un nouveau modèle économique dans le champ de l'alimentation avec des mesures telles que celles proposées par le Réseau Action Climat qui fédère plus de 1300 ONG dans plus de 130 pays autour de la lutte contre les changements climatiques :

**Proposer une alimentation durable dans la restauration collective (notamment collèges et lycées) via :**

- La mise en place par les Régions de deux menus végétariens par semaine et / ou d'un choix végétarien quotidien d'ici 2025. Le Réseau Action Climat précise

par ailleurs que la meilleure option consiste à s'engager à la fois sur deux repas végétariens pour tous par semaine et une alternative végétarienne quotidienne.

- Plus 50% de produits locaux et possiblement bio d'ici 2025.

- L'instauration d'une tarification sociale systématique pour la cantine des lycées.

**Mettre en place un programme ambitieux pour le développement de l'agroécologie :**

- Établissement d'un programme ambitieux en matière d'agroforesterie : replantation des haies, maintien des prairies naturelles permanentes, développement des arbres dans les champs (programme spécifique de la Région, Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC), aides à l'investissement fléchés),

- Proposition d'alternatives à la fertilisation de synthèse : culture des légumineuses, plateformes de compostage, etc. (formation, financement des projets collectifs, valorisation des initiatives, MAEC, aides à l'investissement fléchés),

- Développement de l'agriculture biologique : mise en place des Paiements pour Services environnementaux (PSE) territoriaux non surfaciques, soutien aux installations et aux transmissions en bio.

**Engager la mutation protéique en développant l'élevage durable et la production de légumineuses :**

- Mise en évidence d'une orientation très claire du Programme Opérationnel du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) vers les aides couplées aux légumineuses et fruits et légumes et les aides aux élevages durables (herbagers, origine de l'alimentation, etc.),

- Suppression des aides FEADER aux élevages industriels,

- Fin des subventions régionales à l'extension des élevages industriels (ICPE).

Cela nous amène à reconsidérer le modèle de production agricole et à encourager les producteurs à de nouveaux modes de culture plus en harmonie avec les équilibres naturels. Les soutenir dans cette transition est indispensable. Produire moins, produire mieux dans le respect de l'environnement et des sols, en rémunérant au juste prix les producteurs, doit être le chemin à emprunter pour une réelle transition.

# DÉCHETS, POLLUTIONS ET TRANSITION VERS UN MODÈLE CIRCULAIRE



Depuis 2018 et la sortie de l'étude de l'organisation Ocean Cleanup publiée dans la revue Scientific Reports, nos enfants apprennent aujourd'hui, l'existence du "septième continent" de plastique qui occupe 1,6 million de km<sup>2</sup> dans l'océan Pacifique.

Notre monde est un grand pourvoyeur de déchets et de polluants, encore plus avec la crise de la COVID. **Le traitement des déchets est devenu une priorité pour tous mais également une industrie en elle-même.** L'élimination des déchets ménagers courants est encore aujourd'hui un problème. Non seulement nous avons des difficultés techniques, de financement, d'harmonisation, mais aussi de portage et de décision politique.

Nous sommes **TOUS RESPONSABLES**, mais également nous sommes **TOUS CAPABLES** d'agir pour que tout ceci cesse. Malgré la mise en place progressive du recyclage, l'impact des déchets des pays industrialisés reste considérable sur la planète. Le développement des nouvelles technologies, la surconsommation et l'obsolescence programmée de nos appareils électroniques, aujourd'hui nos modes de consommation et les déchets que nous produisons deviennent de plus en plus importants. La pollution engendrée par les résidus de pesticides, les déchets radioactifs, chimiques ou encore pétroliers entraîne des conséquences sur les milieux naturels que ce soit la terre ou l'eau et, par conséquent, sur notre santé.

Il est donc primordial pour les Démocrates pour la planète de développer des exemples qui fonctionnent et surtout de **promouvoir l'économie de la fonctionnalité** appliquée aux véhicules, à l'électroménager, ou à tout appareil subissant une obsolescence programmée.

À cet effet, le **recyclage** de tous les déchets et la réutilisation de tous les composants de chacun d'entre eux se révèle indispensable. La **création dans chaque canton de ressourceries, de maisons du recyclage, d'usines pour recycler et trier les déchets** s'inscrit dans une dynamique positive qui, de plus, par son aspect vertueux, est créatrice d'emplois, ces nouveaux emplois dits "verts". Cette dimension intègre significativement une politique de développement de l'économie circulaire.

Impulser sur les territoires régionaux, en partenariat avec les filières et les branches, une **interdiction des emballages à usage unique** est un autre volet : procéder par filière en commençant par les produits ménagers qui concernent de gros volumes de plastique. Dans ce cadre également, le soutien de la Région aux entreprises pour une réorientation de leur production afin d'y intégrer une dimension durable est nécessaire.

Le Gouvernement a fait de la **lutte contre les dépôts sauvages** l'une de ses priorités. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de février 2020 a permis de nombreuses avancées. Parmi ces avancées, la loi renforce les sanctions pour les rendre plus dissuasives.

Néanmoins, les collectivités territoriales dans leur grande majorité restent touchées par les dépôts sauvages de déchets. Les municipalités et les intercommunalités ont peu de moyens pour lutter contre ce phénomène. La législation devra encore évoluer.

Malgré la présence de services et d'installations de stockage et de traitement des déchets - collecte des ordures ménagères, collecte des recyclables, accès aux déchèteries - les dépôts sauvages représentent 21 kg par habitant et 60 000 € de frais par an à la collectivité, selon l'ADEME. Il existe pourtant des éléments réglementaires et pédagogiques pour lutter contre ce fléau.

Ponctuels ou à répétition, ils sont souvent réalisés en pleine nature ou en bord de route, dans un chemin, un champ, un bois, que partagent les promeneurs, les agriculteurs ou les forestiers ainsi que la faune sauvage. On les trouve aussi devant les points de collecte des déchets par souci de facilité, quand le dernier geste de tri n'est pas respecté, ni les règles d'ouverture des installations de gestion des déchets.

Sans attendre cette évolution législative, nous proposons de **créer au niveau régional un « fonds propreté »** pour en finir avec le fléau que sont les dépôts sauvages.

# ACTIONS POUR NOS TERRITOIRES



Pour traiter cette thématique nous avons pris le parti de nous baser sur des propositions du Réseau Action Climat afin de promouvoir et soutenir financièrement les projets locaux et régionaux permettant la prévention des déchets.

Mettre fin aux décharges sauvages.

Lancer des appels à projets dédiés (soutien financier).

**Orienter des budgets spécifiques** au sein de la Région (moyens humains) pour animer cette démarche d'économie circulaire à l'échelle régionale et faciliter l'installation ou le lancement de ces projets.

**Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire** à cet enjeu et favoriser les synergies pour le soutien des projets (notamment de la part des autres collectivités locales).

Créer un fonds **régional de propreté**.



# PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

## POUR RESPECTER NOTRE SANTÉ ET LES ESPACES NATURELS – Puits CARBONE NATURELS



**Nous, les êtres humains, sommes responsables de ce que nous avons de plus précieux : notre biodiversité. Elle est essentielle pour le développement des écosystèmes de notre planète, mais également pour le bien-être et la santé de tous les êtres humains.**

**Pourtant, les experts estiment que 75% de l'environnement terrestre et 40% de l'environnement marin présentent des "signes importants de dégradation" (rapport 2019). Résultat : entre 500.000 et un million d'espèces, sur les quelque 8 millions estimés sur la planète, seraient menacées d'extinction.**

## A. PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ POUR PRÉSERVER NOTRE SANTÉ

*"La biodiversité, ce n'est pas que joli, la biodiversité importe pour les sociétés humaines : on a besoin d'eau pour vivre, on a besoin d'un air de qualité, de nourriture, on a besoin d'un climat régulé",* commente Yunne-Jai Shine.

L'érosion de la biodiversité favorise l'émergence de maladies infectieuses. Au-delà des risques infectieux, la destruction de la biodiversité affecte la santé de l'humanité :

- En fournissant des services écosystémiques indispensables à notre santé et à notre bien-être,

Les écosystèmes rendent de très nombreux services indispensables à notre survie, notamment en termes :

- De régulation : de la qualité de l'air, du climat, de l'acidification des océans, des eaux – qualitativement et quantitativement –, d'épuration des déchets, d'érosion des sols, des populations de ravageurs, des maladies, de la pollinisation indispensable aux productions agricoles végétales, des risques naturels affectant les aires de vie humaine ;

- D'approvisionnement : en alimentation – de l'homme

**Pour garantir la bonne santé et la résilience de nos sociétés, il est indispensable de donner à la nature la place dont elle a besoin. La récente pandémie de COVID-19 n'a fait que souligner encore plus, ô combien il est urgent de protéger et de restaurer la nature. Cette pandémie nous fait prendre conscience des liens qui existent entre notre santé et celle des écosystèmes.**

ou du bétail –, en biomasse utile à la production d'énergie ou de matériaux, de ressources génétiques indispensables à l'agriculture, à la médecine ;

- Immatériels et culturels : en termes de loisirs, d'éco-tourisme, éthiques ou artistiques.

- En limitant les effets de certaines pathologies respiratoires chroniques.

Les atteintes portées à la biodiversité peuvent contribuer à l'apparition de facteurs de risques de maladies chroniques. C'est par exemple le cas de certaines allergies ou de maladies respiratoires.

Les bordures de routes et de champs représentent une opportunité pour le maintien de nombreuses espèces de plantes, d'insectes, de mammifères et d'oiseaux. Ils sont des milieux refuges pour la faune et la flore surtout dans les paysages agricoles d'open-fields et ont également un rôle de corridor non négligeable pour beaucoup d'espèces. Mais ces fonctions de refuge et de corridor sont dépendantes de la bonne qualité du milieu et donc des pratiques de gestion.

## A. PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ POUR PRÉSERVER NOTRE SANTÉ

Les mesures préconisées par Le Comité français de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) contribuent à la mise en place et au suivi des politiques nationales en faveur de la biodiversité. À travers son programme "Politiques de la biodiversité", l'UICN France a mis en place une préparation collective de motions qui peuvent s'appliquer à l'échelon régional :

Assurer la **compatibilité** des activités anthropiques avec les objectifs de conservation dans les aires protégées.

Lutter contre la dégradation et l'artificialisation des sols.

Renforcer la **protection des forêts** anciennes et faciliter leur restauration dans la mesure du possible.

Renforcer la protection des mammifères marins par la coopération régionale.

Lutter contre la déforestation importée.

Se conformer à la mise en œuvre des solutions fondées sur la nature dans le bassin méditerranéen.

Réduire l'impact de l'industrie minière sur la biodiversité.

Mettre en place la **planification des espaces maritimes** et la conservation de la biodiversité.

Patrimoine géologique et Aires Protégées : favoriser la connaissance de la géodiversité et du patrimoine géologique situé à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées.

Généraliser les pratiques et techniques alternatives à l'utilisation des pesticides de synthèse.

Mettre fin à la crise mondiale de la pollution plastique dans les milieux marins d'ici à 2030.

Développer des aires protégées et procéder à un rééquilibrage qui permette l'autorégulation des écosystèmes sans intervention humaine.



## B. PROTÉGER DES ENJEUX ÉLECTORAUX LA SANTÉ DES POPULATIONS.

La gestion de la crise sanitaire, telle que nous la vivons dans notre pays, est du ressort de notre gouvernement et permet **une égalité de traitement de tous** les citoyens du territoire national face à la pandémie.

Sur les territoires, la prévention de la santé de nos concitoyens ne peut reposer sur un quelconque pari ou encore la valorisation des élus qui trouvent là une occasion de démontrer leur réactivité, à grand renfort de médias, dans un but électoral.

L'intérêt général doit primer et doit également faire l'objet d'une stratégie concertée entre le gouvernement et les élus locaux. La France étant un Etat unitaire, l'autonomie des Régions et des Départements n'est pas suffisante pour que ces derniers, dans le domaine de la santé, décident d'expérimenter à grand renfort de deniers publics des dispositifs qui ne s'articulent pas avec la démarche gouvernementale.

Il convient, tout comme pour l'aménagement du territoire et la relance de l'activité économique, que l'Etat et les collectivités territoriales avancent d'un même pas dans la même direction afin de préserver nos concitoyens et notre patrimoine environnemental. La prochaine mandature devra être l'occasion de nouer ces collaborations étroites qui s'inscrivent dans le cadre de l'intérêt général et non d'intérêts particuliers. Les fractures politique, économique et sociale entre les territoires et Paris, entre les élites et la population, génèrent un sentiment de défiance préjudiciable cette fois-ci à la santé de notre pays, à celle de notre démocratie.

Le dégel du permafrost, la déforestation continue afin de libérer des espaces de culture dans certains pays, au-delà de la libération de gaz à effet de serre, contribuent à abaisser des barrières naturelles qui nous protégeaient, il y a encore peu, de la propagation de maladies par des virus ou bactéries aujourd'hui libérés. Nous avons appris de la pandémie de la Covid-19 et nous avons pu mesurer l'efficacité de la Recherche mobilisée dans la production d'un vaccin dans des délais que nous ne pouvions imaginer. Nous pouvons penser également que d'autres pandémies pourraient nous atteindre à l'avenir et, dans ce cadre, il convient que les différents échelons institutionnels de notre pays se présentent soudés, dans une stratégie commune, pour faire face à de nouveaux événements mettant en péril notre santé et l'avenir de l'humanité.

## C. PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ POUR PRÉSERVER NOTRE PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL.

Alors que nos forêts sont un réservoir irremplaçable de biodiversité, le plus important puits de carbone terrestre pour nos émissions de GES, le meilleur capteur d'eaux de pluie à grande échelle, elles subissent de plein fouet notre boulimie de consommation d'énergies.

Les forêts en France représentent 31% du territoire (dans le monde 30%). Les  $\frac{3}{4}$  sont privées et  $\frac{1}{4}$  sont domaniales, communales et d'établissements publics. Elles captent de l'ordre de 70 MT de CO<sub>2</sub>/an. L'importance de cette capture sur une année peut varier en fonction des stress hydriques de l'année, d'attaques d'insectes, d'incendies, de maladies...

On ne peut privilégier la biodiversité au détriment du stockage du CO<sub>2</sub> et inversement : les besoins sont de même nature. C'est la raison pour laquelle actuellement les dégradations effectuées sur les forêts du fait de l'industrialisation de leur exploitation se répercutent directement sur la biodiversité. Les monocultures de forêt engendrent un appauvrissement de la biodiversité.

De même des prélèvements de bois trop importants appauvrissent les sols ; le phénomène est le même que ce que l'on a constaté en agriculture où des engrais supplémentaires ont été nécessaires à partir du moment où on prélevait les pailles des céréales sans y apporter les fumiers correspondants, qu'on augmentait les rendements... Et ce phénomène de prélèvements n'est pas nouveau puisque déjà aux 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles est apparu le code forestier pour réguler une demande qui allait croissant du fait de l'augmentation de la population et ses demandes de plus en plus exigeantes.

Les prévisions de prélèvements toujours plus importants de bois pour la production directe d'énergies ou de biocarburants sont incompatibles avec une gestion durable, avec une gestion à long terme.

# ACTIONS POUR NOS TERRITOIRES



## LES RÈGLES DE GESTION DE NOS FORÊTS DEVRAIENT ÊTRE :

**Réglementer** pour limiter les coupes rases.

Réduire les monocultures industrielles de bois.

Gérer des forêts d'espèces variées, et d'âges variés.

Lors de plantations (après coupes rases, incendies, nouveaux terrains) planter des espèces variées.

Assurer une bonne régulation des populations de cervidés.

Restreindre l'utilisation du bois-énergie aux déchets, éclaircies, bord de routes, voies ferrées...

Proscrire la production d'électricité exclusivement à partir du bois : la cogénération est seule acceptable.

Privilégier les petites installations à condensation de chauffage à bois.

Privilégier l'utilisation du bois pour le bâtiment, les meubles (= prolongation du stockage en forêt), les isolants...

**Comptabiliser** les émissions de CO<sub>2</sub> de la combustion du bois ; elles doivent venir en déduction de la capacité de stockage de la forêt.

Soutenir la formation par l'ONF du personnel gérant la forêt ; il a derrière lui une longue expérience d'une gestion durable de celle-ci.

**Sensibiliser et même proposer** des formations des propriétaires de forêts privées à une gestion durable de celles-ci.

Chiffrer les limites des bois que l'on pourra transformer en biocarburants ou agrocarburants pour mettre fin aux spéculations de ceux qui veulent produire en neutralité carbone.

Tenir compte du rôle social de la forêt.

**Procéder à un inventaire régional** des arbres remarquables et les classer comme "patrimoine des monuments de l'histoire" afin d'assurer leur protection au même titre que les monuments historiques.

Créer de nouveaux bois et de nouvelles forêts. Création de nouvelles zones protégées. Règles plus restrictives et plus protectrices dans les zones protégées, notamment pour construire.

Réduire les charges et les taxes sur les salaires de tous les acteurs directs de la nature.

# RESPECT ET BIEN-ÊTRE DE LA VIE ANIMALE



Un sondage de l'institut IFOP publié en 2019 révélait que 89% des Français jugeaient comme importante la **cause animale et sa protection**. Pourtant, les citoyens dans leur majorité ne jugent pas suffisante l'action des politiques en ce sens, 68% d'entre eux estimant que les animaux sont mal défendus.

170 ans après la première loi protectrice des animaux, la loi Grammont, qui condamnait les mauvais traitements envers les animaux domestiques, une nouvelle proposition de loi a été adoptée à l'Assemblée cette année 2021 dans le cadre du renforcement de la lutte contre la maltraitance animale.

Alourdissement des sanctions envers les personnes qui se livrent à de la maltraitance sur les animaux, sensibilisation des propriétaires lors de l'acquisition d'animaux domestiques, restriction des exhibitions d'animaux sauvages, autant de mesures qui font écho à une prise de conscience de plus en plus importante des citoyens envers le statut d'animal comme "être sensible".

Les élus doivent également être au rendez-vous de cette attente forte et **prioritaire des citoyens**. La défense des animaux et de la nature en général doivent faire l'objet d'un plan d'action ambitieux et mesurable.

# 10

## ACTIONS POUR NOS TERRITOIRES

LIVRE  
BLANC  
DES DÉMOCRATES  
POUR LA PLANÈTE

**Promouvoir un nouveau modèle agricole** moins intensif avec des élevages familiaux de taille moyenne.

**Soutenir les circuits courts** et les labels avec des engagements forts sur le bien-être animal.

Mettre fin à toutes les politiques publiques qui viendraient favoriser directement ou indirectement le développement de fermes-usines.

Geler les extensions des élevages intensifs et créer un dialogue avec les éleveurs pour se diriger vers des modes alternatifs de production.

# 11 POLITIQUE DE L'EAU



L'eau est **une ressource indispensable au cycle de la vie** qui participe également à la réalisation de l'ensemble des activités de notre société. Elle constitue en cela un bien commun pour l'humanité et la biodiversité.

Surconsommée, polluée et négligée pendant longtemps, sa raréfaction a provoqué une prise de conscience qui a lancé le chantier de la reconquête de sa qualité depuis plusieurs années. Il existe cependant encore de trop nombreux cas où l'eau se retrouve polluée sciemment ou par négligence détruisant ainsi des écosystèmes entiers.

Il semble inévitable que le dérèglement climatique entraîne de profonds changements géographiques ; cela appelle donc à une gestion prudente de cette ressource essentielle. La tentation est aujourd'hui forte

de privatiser ce bien pour lui donner une valeur et donc, une raison d'être protégée, mais ce phénomène risque d'exclure une nouvelle fois une partie de la société en laissant la gestion financière prendre son contrôle.

Il convient donc de s'interroger sur son utilisation dans notre société. L'élevage intensif consomme par exemple un tiers des ressources en eau douce de la planète à l'heure actuelle et provoque dans de nombreux cas, avec la rupture du cycle de l'azote, une des principales pollutions de l'eau.

Deux facteurs sur lesquels les collectivités peuvent rapidement et assez facilement agir sont à prendre en compte dans le dossier de l'eau : **la pollution** et le **gaspillage de l'eau dans son utilisation**.

# ACTIONS POUR NOS TERRITOIRES

Sanctuariser les têtes de bassin versant et les zones humides qui sont des refuges de biodiversité et assurent l'équilibre des apports en eau.

**Intégrer dans l'aménagement du territoire**, notamment économique, le facteur de l'accès à l'eau afin de contrôler la capacité du milieu à subvenir à ses propres besoins et à ceux de nouvelles activités.

**Réduire le gâchis par l'optimisation** de l'utilisation de la ressource, la récupération des eaux de pluie et eaux usées dans les activités humaines.

Intégrer les eaux de récupération comme ressource, notamment pour les installations sanitaires dans les constructions et bâtiments publics.

Mettre en place une procédure de suivi des indices de pollution pour lutter contre les pollutions de l'eau provoquées par l'activité humaine, industrielle et agricole et impactant les équilibres naturels.

Durcir les processus de contrôle des installations industrielles et agricoles pour s'assurer de leur fiabilité et éviter les accidents bien trop fréquents.

# 12

# UN REVENU UNIVERSEL DE SOLIDARITÉ POUR UN NOUVEAU MONDE, POUR DE NOUVEAUX ÉQUILIBRES



**LIVRE  
BLANC**  
DES DÉMOCRATES  
POUR LA PLANÈTE

La crise sanitaire que nous traversons et qui n'est que les prémices d'une crise encore plus grave, sociale cette fois, contribuera à accentuer la précarité et la pauvreté dans nos sociétés. Nombre de nos concitoyens risquent de se retrouver sur le bord du chemin, n'en doutons pas. Cette situation nous impose une réflexion au sein des Départements et des Régions afin de **lutter contre la précarité des plus démunis et en particulier de notre jeunesse** qui représente l'avenir de notre Nation.

Les données de l'INSEE nous démontrent bien que le chômage est le moteur de la pauvreté dont le seuil fixé à 50% du revenu médian, s'établit à 885 euros. Ce sont actuellement 5,3 millions de personnes qui vivent sous ce seuil, soit 8,3% de notre population. De même, selon les sources de la CNAF, 1,9 million de ménages reçoivent le RSA. La jeunesse est particulièrement touchée puisqu'un enfant sur dix grandit dans une famille pauvre et que 22% des 18-29 ans qui ne vivent pas chez leurs parents connaissent cette précarité.

Si l'on porte le seuil de pauvreté de 50 à 60% du revenu médian, il se situe alors à 1063 euros et de fait, le nombre de personnes pauvres prend une toute autre dimension, passant de 5,3 à 9,3 millions, soit 14,8% de la population de notre pays, toujours selon les éléments de l'INSEE en 2018.

Démocrates et humanistes, nous ne pouvons nous résoudre à voir les conditions de vie de nos concitoyens se dégrader jour après jour. Nous ne pouvons accepter un horizon qui risque de s'assombrir et la question d'un revenu universel se pose véritablement.

Ce revenu universel peut être un complément à la rémunération de base qui tient compte de divers paramètres, notamment le lieu de travail. En effet, quand un emploi à mi-temps, tel qu'il peut exister dans notre pays, vous garantit 800 euros par mois. Il est clair que rajouter dans son budget des frais d'essence de l'ordre de 200 à 300 euros relativise le gain réel de l'activité. Le calcul est également rapide quand il convient de rajouter des frais de garde pour des enfants.

Un revenu garanti pour tous ceux qui sont en recherche d'emploi ou inscrits dans un dispositif de formation auxquels peuvent s'ajouter tous ceux qui œuvrent dans des associations, devient aujourd'hui une réflexion nécessaire. Contribuer à une activité non-marchande est également une façon de servir l'intérêt général.

Le revenu universel doit être considéré comme le pendant de l'impôt sur le revenu des particuliers et les bénéfices des entreprises. D'un côté, on verse un impôt pour l'entretien des services publics et le maintien de la cohésion sociale. De l'autre, on reverse une sorte d'impôt négatif afin que des populations puissent vivre dans notre société. Une autre répartition des ressources et des richesses.

Au cœur de l'action sociale, les Départements peuvent porter ce débat sur la scène nationale et ont la capacité d'expérimentation pour mettre en œuvre des politiques nouvelles. Les Régions doivent s'inscrire en soutien de ces démarches.

# PAS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SANS ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES !



Les Démocrates pour la planète ne tomberont pas dans le cliché : le développement durable, c'est un truc de filles. Bien au contraire : l'avenir des sociétés humaines est en jeu, tous les pans de l'économie sont affectés, tout cela a un impact sur tout le monde, homme ou femme. Alors que de plus en plus d'études tendent à démontrer que le développement durable intéresse et mobilise surtout les femmes, c'est bien qu'il y a des raisons : si les femmes trient plus les déchets, qu'elles économisent plus l'énergie ou l'eau, bref, qu'elles sont plus « écolo », on peut supposer que cela n'est pas sans rapport avec le fait que, bien souvent, ce sont encore les femmes qui gèrent ces questions au sein du ménage. Ce qui nous ramène à la question des discriminations et à l'égalité entre les sexes.

Les femmes font face à des discriminations, des inégalités et des violences spécifiques qui représentent des freins à un développement soutenable de notre société.

En dépit d'un affichage politique fort en faveur de l'égalité femmes-hommes, d'un arsenal législatif conséquent déployé depuis près de 40 ans et d'un tissu associatif ancien, les inégalités femmes-hommes restent prégnantes en France.

- Deux fois plus de femmes que d'hommes sont en sous-emploi en 2019 : 7,8 % des femmes actives sont sous-employées. 3,1 % des hommes actifs sont sous-employés, et plus d'1/4 des femmes actives sont à temps partiel,
- L'accès à la formation diminue de façon significative pour les femmes en fonction du nombre d'enfants,
- Une ségrégation professionnelle horizontale encore existante pour les femmes,
- Le salaire net en équivalent temps plein (EQTP) des femmes est inférieur à celui des hommes en 2018 ;
- Dans la fonction publique, le salaire net en équivalent temps plein des femmes est inférieur en moyenne de 12,3 % à celui des hommes en 2018 (en réduction de 0,3 % par rapport à 2017)

Dans la répartition des tâches domestiques : les femmes consacrent toujours plus de temps que les hommes aux tâches domestiques et aux enfants (56 % des femmes déclarent s'occuper le plus souvent d'aider les enfants à faire leurs devoirs)

- Dans les médias, le nombre de femmes expertes à l'antenne chute pendant la crise sanitaire : les femmes représentaient 38 % des expertes interrogées en 2019 pour seulement 20 % en mai 2020 !
- En termes de pauvreté : les femmes représentent 53% des personnes pauvres (HCE, 2017) ;
- En termes de violences sexistes et sexuelles : 88% des victimes de violences commises par le partenaire et 86% des victimes de violences sexuelles enregistrées par les forces de l'ordre sont des femmes (Ministère de l'Intérieur, 2018) ...

## L'ÉGALITÉ DES SEXES EST UN DROIT.

La réalisation de ce droit est le meilleur moyen de surmonter certains des défis les plus urgents de notre époque – depuis les crises économiques et l'insuffisance des soins de santé jusqu'aux effets du changement climatique, la violence à l'égard des femmes et l'intensification des conflits.

D'un côté les femmes sont plus touchées par ces problèmes, mais de l'autre, elles disposent également des idées et du leadership nécessaires pour les résoudre.

La discrimination basée sur le genre continue à empêcher un grand nombre de femmes d'avancer, et notre monde s'en trouve lui-même pénalisé.

L'égalité femmes-hommes est au cœur du développement durable prôné par le Programme 2030. Les Démocrates pour la Planète se sont référés au rapport phare d'ONU Femmes qui offre une évaluation exhaustive et fiable des progrès, des manquements et des difficultés dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) dans une perspective de genre.

Ce rapport peut être décliné dans une politique de proximité territoriale, tant au niveau des Régions que des Départements en :

**Ancrant** l'égalité des sexes au cœur de la réalisation des 17 ODD et en prônant une approche de mise en œuvre intégrée et fondée sur les droits.

**Fixant** un programme de renforcement de la responsabilisation envers les engagements en faveur de l'égalité des sexes au niveau régional et départemental.

**Créant** un observatoire des violences (violences physiques, harcèlement, « sextorsion ») faites aux femmes et aux jeunes (filles ou garçons) à l'instar du projet initié à Nancy par la journaliste et auteure du livre La malédiction d'être fille, Dominique Sigaud. L'objectif étant de prévenir et éduquer les jeunes, les parents, et tous ceux qui dans leur métier ou leur engagement, peuvent intervenir et agir. Le but est aussi d'être auprès de l'État pour sanctionner.

**Offrant** des conseils concrets de politique publique en vue de réaliser deux cibles stratégiques relevant de l'ODD n° 5 : violence et soins non rémunérés.

**Expliquant** les lacunes dans les données sur l'égalité des sexes et les défis rencontrés dans le cadre d'un suivi approfondi.

#### IL NE SAURAIT Y AVOIR DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SANS ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES.

Pour nous, Démocrates pour la Planète, ce n'est qu'en garantissant les Droits des femmes et des filles dans l'ensemble des objectifs que nous parviendrons à assurer la justice et l'inclusion, à développer des économies qui bénéficient à toutes et tous, et à préserver l'environnement que nous partageons, aujourd'hui et pour les générations futures. Le changement climatique, phénomène mondial, affecte plus les femmes que les hommes, en raison des rôles sociaux spécifiques qui leur sont assignés par nos sociétés et des discriminations auxquelles elles doivent faire face. L'égalité entre les femmes et les hommes a ainsi été inscrite comme objectif spécifique (ODD n°5), mais a également été distillée dans les 16 autres ODD de manière transversale. Il convient de relever ces enjeux :

Améliorer les données, les statistiques et l'analyse sexo-spécifique pour suivre efficacement les progrès pour l'ensemble des ODD.

Atteindre les 17 ODD représente un enjeu de justice sociale, d'efficacité des politiques publiques, mais également d'exemplarité de la France au niveau international.

Le gouvernement français, qui a fait de l'égalité femmes-hommes une grande cause nationale, doit pouvoir compter sur les territoires pour garantir la pleine et entière autonomie des femmes et des filles et traduire les 17 Objectifs de Développement Durable en actions concrètes.

Renforcer les moyens humains et financiers dédiés à l'égalité femmes-hommes et généraliser le budget sensible au genre.

Renforcer la responsabilisation en matière d'égalité des sexes par un portage politique permettant le renforcement de l'approche intégrée à l'ensemble des politiques publiques et le soutien aux institutions spécialisées et aux organisations féministes.

# CONSTRUIRE DE NOUVELLES CHAÎNES DE VALEURS

Démocrates pour la Planète se donne comme objectif d'être un acteur actif dans le changement de notre monde. **Tous ensemble** nous pouvons et avons **un rôle à jouer pour accélérer un changement transformationnel nécessaire**. Ce changement doit s'opérer aussi bien dans l'influence des modèles de gouvernance que dans le développement des partenariats multi-acteurs et la gestion des territoires dans leur efficacité des chaînes de valeurs.

Ainsi, l'adaptation des modèles financiers en lien avec un portage de système nous amène à une nouvelle approche qui est celle de l'utilisation de nouveaux outils, une approche intégrée qui utilisera la technologie blockchain adaptée à une consommation maîtrisée pour nous assurer plus d'autonomisation, de cohésion et de transparence.

Pour développer un système d'organisation gagnant, l'efficacité exige un portage systémique pour le changement transformationnel. Ce changement nous permettra de faire un bond en avant et s'opérera par la capacité de la société à gérer de manière holistique nos territoires, les finances, la biodiversité, le climat, les inégalités et la santé.

L'efficacité **des chaînes de valeur** exige une nouvelle forme de portage, en particulier de la part de ceux qui gèrent les risques. À l'heure des "fake news" et d'un délitement de la confiance, nous avons besoin de plus de résilience, de solidarité et d'un renforcement de la démocratie.

La création **d'une feuille de route européenne** dans laquelle la France et nos territoires ont un rôle primordial à jouer, permettra à toutes les parties prenantes d'avoir une visibilité et une lisibilité de nos avancées dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable et au travers cela de la réalisation de nos priorités dans les domaines qui nous sont chers : la biodiversité, le climat...



DÉMOCRATES  
POUR LA PLANÈTE

# CHARTRE D'ENGAGEMENT

## DÉMOCRATES POUR LE DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE DE NOS TERRITOIRES

Démocrates pour la Planète, en tant qu'acteur de la transformation et de la construction du futur souhaite contribuer sous forme d'engagement formel, en prenant en considération toutes les dimensions du développement durable : l'environnement, le social et l'économique. Préserver les ressources, limiter les émissions de gaz à effet de serre, assurer le développement de chacun, et ce, dans un souci d'équité, de transversalité et d'efficacité économique, tel est notre objectif commun.

La transformation évoquée suppose de nouvelles formes de partenariats et d'action favorisant d'abord l'implication de tous les citoyens et reconnaissant le rôle des organisations de la société civile aux côtés des acteurs économiques et des pouvoirs publics. Nous portons ce développement positif qui remet l'humain au cœur de l'action, un développement positif, équitable, partagée autour d'une vision globale des enjeux de nos territoires.

Notre démarche est une approche transversale des enjeux du développement de nos territoires et une mise en cohérence des actions qui sont conduites à différentes échelles, du global au local et du local au global. Les partenariats multi-acteurs innovants sont des moteurs pour une telle transformation.

L'Agenda 2030 constitue un langage commun, accessible à tous, et un outil qui structurera ces partenariats.

L'ambition de cette chartre de développement durable est de formuler clairement l'objectif à atteindre, le chemin pour y parvenir et la part que chacun y prendra.

Au regard des enjeux des territoires et des orientations, les signataires s'engagent sur six objectifs communs structurant leur action.

### LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES DÉMOCRATES POUR LA PLANÈTE

#### ÊTRE ACTEUR

1. DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### REMETTRE L'HUMAIN

2. AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS ET DES ACTIONS

3. BÂTIR UN TERRITOIRE INNOVANT, DURABLE ET RÉSILIENT

#### ÊTRE ACTEUR DANS LA GESTION DURABLE

4. DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

#### ÊTRE ACTEUR DE L'ÉDUCATION,

5. DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS

6. FAIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE UN ATOUT POUR LES TERRITOIRES

- Je soutiens les objectifs de la Charte des Démocrates pour la Planète
- J'adhère à la mission, aux buts et activités des Démocrates pour la Planète
- Je m'engage à agir en faveur du bon développement durable sur nos territoires
- Je m'engage à être un Ambassadeur des Démocrates pour la Planète

Prénom et Nom

Nom de la liste

Signature

→ envoyer votre signature à l'adresse [democratespourlaplanete@gmail.com](mailto:democratespourlaplanete@gmail.com)

Les données recueillies sur ce formulaire sont traitées par l'équipe Démocrates pour la planète. Pour plus d'informations concernant la protection de vos données personnelles, merci de vous reporter à la politique de protection des données du site [democratespourlaplanete.fr](http://democratespourlaplanete.fr)

## BIBLIOGRAPHIE

[www.insee.fr/fr/statistiques/2654964](http://www.insee.fr/fr/statistiques/2654964)

[www.agenda-2030.fr/a-la-une/actualites-a-la-une/article/quatrieme-rapport-eurostat](http://www.agenda-2030.fr/a-la-une/actualites-a-la-une/article/quatrieme-rapport-eurostat)

[focus2030.org/IMG/pdf/note\\_d\\_analyse\\_no2\\_agenda\\_2030\\_focus\\_2030\\_vf.pdf](http://focus2030.org/IMG/pdf/note_d_analyse_no2_agenda_2030_focus_2030_vf.pdf)

[www.agenda-2030.fr/feuille-de-route-de-la-france-pour-l-agenda-2030/editorial/article/editorial-du-commissaire-general-au-developpement-durable](http://www.agenda-2030.fr/feuille-de-route-de-la-france-pour-l-agenda-2030/editorial/article/editorial-du-commissaire-general-au-developpement-durable)

[ree.developpement-durable.gouv.fr/themes/defis-environnementaux/changement-climatique/emissions-de-gaz-a-effet-de-serre/article/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-du-secteur-des-transports](http://ree.developpement-durable.gouv.fr/themes/defis-environnementaux/changement-climatique/emissions-de-gaz-a-effet-de-serre/article/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-du-secteur-des-transports)

[www.fraiselocal.fr/](http://www.fraiselocal.fr/)

<http://www.drias-climat.fr/>

World Resources Institute (2003), « Ecosystems and human well-being : a framework for assessment - Millennium Ecosystem Assessment », Island Press (ed.), Washington D.C., 266 p.

[www.who.int/globalchange/publications/reports/health\\_rioconventions.pdf](http://www.who.int/globalchange/publications/reports/health_rioconventions.pdf)

[www.pollens.fr/uploads/media/default/0001/01/673ac0d5510cfb010fcc408600065fd6da61e54c.pdf](http://www.pollens.fr/uploads/media/default/0001/01/673ac0d5510cfb010fcc408600065fd6da61e54c.pdf)

Sources : Association A.R.B.R.E.S : [www.arbres.org/](http://www.arbres.org/)

Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel : [ich.unesco.org/fr/convention](http://ich.unesco.org/fr/convention)

Maison de l'arbre et de la nature à Chamberet en Corrèze : [www.chamberet.net/page/la-maison-de-l-arbre-et-de-la-nature.html](http://www.chamberet.net/page/la-maison-de-l-arbre-et-de-la-nature.html)

[www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Mecenat/Documentation-et-textes-juridiques/Textes-juridiques/La-Charte-du-mecenat-culturel2](http://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Mecenat/Documentation-et-textes-juridiques/Textes-juridiques/La-Charte-du-mecenat-culturel2)

Labels : TANCHOUX Philippe, « Les labels dans le domaine du patrimoine : des marqueurs historiquement marqués ? », *Juris art etc.*, 2016, n°41, p.19

199 GIGOT Mathieu, « Labels et outils d'urbanisme patrimonial : quelle articulation ? », *Juris art etc.*, n°41, 2016, p.27

Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) : <http://www.vpah.culture.fr/publi/ciap-2007.pdf>

DROSS, William, *Le végétal saisi par le droit*, Bruxelles: Bruylant, 2012, p.265

<http://www.arbres-caue77.org/medias/files/memoire-de-recherche.pdf>

Rapport de l'ONU Femmes

[static1.squarespace.com/static/5c78efe065019f922db505cb/t/5ddad5c6ee3ebb607ae4071a/1574622742876/Etude\\_Transversalisation+du+Genre+dans+les+ODD\\_ONUFF\\_FINAL\\_compressed.pdf](http://static1.squarespace.com/static/5c78efe065019f922db505cb/t/5ddad5c6ee3ebb607ae4071a/1574622742876/Etude_Transversalisation+du+Genre+dans+les+ODD_ONUFF_FINAL_compressed.pdf)

Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité, et de l'égalité des chances.  
Rapport 2020

[www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2020/12/Chiffres-cles-EFH\\_2020.pdf](http://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2020/12/Chiffres-cles-EFH_2020.pdf)

Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité, et de l'égalité des chances ;  
L'écologie : une affaire de femmes ?

[www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2019/11/Retranscription-femmes-et-climat\\_V6.pdf](http://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2019/11/Retranscription-femmes-et-climat_V6.pdf)

L'Observatoire des inégalités :

[www.inegalites.fr/Inegalites-entre-les-femmes-et-les-hommes-notre-tableau-de-bord](http://www.inegalites.fr/Inegalites-entre-les-femmes-et-les-hommes-notre-tableau-de-bord)

[www.inegalites.fr/Femmes-et-hommes-a-travail-egal-salaire-egal?id\\_theme=22](http://www.inegalites.fr/Femmes-et-hommes-a-travail-egal-salaire-egal?id_theme=22)

[www.inegalites.fr/Le-tableau-de-bord-de-la-pauvrete-en-France-2020](http://www.inegalites.fr/Le-tableau-de-bord-de-la-pauvrete-en-France-2020)

Dominique Sigaud :

[www.ici-c-nancy.fr/nancy/item/15310-nancy-dominique-sigaud-pose-les-fondations-de-l-observatoire-des-violences-faites-aux-filles.html](http://www.ici-c-nancy.fr/nancy/item/15310-nancy-dominique-sigaud-pose-les-fondations-de-l-observatoire-des-violences-faites-aux-filles.html)



[www.democratespourlaplanete.fr](http://www.democratespourlaplanete.fr)